

## **CHAPITRE 4 PLAN DIRECTEUR DE L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PETITE ENFANCE (REGIONS DE KAOLACK ET TAMBACOUNDA)**

### **4.1 Objectifs et approche générale**

Le Plan Directeur a pour objectifs majeurs de formuler des plans visant à améliorer l'environnement de la petite enfance dans les régions de Kaolack et Tambacounda, et d'atteindre les buts de la Politique Nationale pour l'Amélioration Intégrée de la Petite Enfance (NPIECD) conformément aux stratégies mondiales se rapportant au DPE.

En vue d'atteindre ces objectifs, la construction et l'exploitation de Cases des Tout-Petits (CTP), préconisée par le Président du Sénégal et promue par l'ANCTP, ont été adoptées au titre de Projet Pilote de la présente Etude. La mise en œuvre du Projet Pilote a mis en évidence l'efficacité des CTP pour promouvoir le DPE suivant une approche holistique ainsi que leur impact positif sur l'environnement de la petite enfance. Les plans d'amélioration formulés sont ainsi essentiellement axés sur l'expansion des CTP en faveur du DPE dans les deux régions couvertes par le Plan Directeur.

En outre, le Plan Directeur propose des plans d'amélioration relatifs au développement organisationnel, au renforcement des capacités et à l'élaboration des politiques au niveau national, compte dûment tenu des aspects suivants : 1) Les problèmes et contraintes prévalant dans les régions de Kaolack et Tambacounda sont très similaires à ceux d'autres régions, comme indiqué au Chapitre 2. 2) Il est nécessaire de formuler des plans d'amélioration au niveau national pour résoudre les problèmes et contraintes prévalant dans les régions de Kaolack et Tambacounda.

#### **4.1.1 Approche du Plan Directeur**

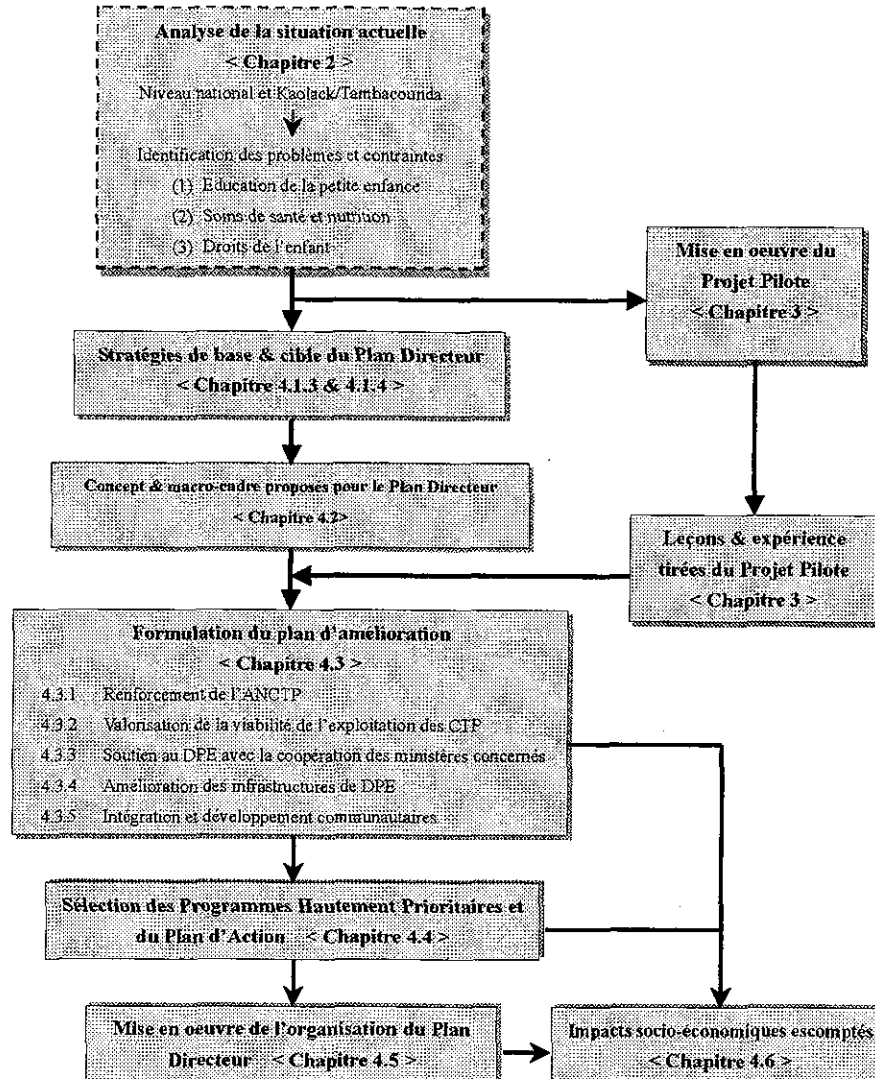
L'approche suivante a été adoptée pour formuler le Plan Directeur:

- 1) Identification des problèmes et contraintes se rapportant au DPE dans les régions de Kaolack et Tambacounda ainsi que dans l'ensemble du Sénégal à l'issue de l'examen de la situation actuelle;
- 2) Formulation des stratégies de base pour préparer le Plan Directeur;
- 3) Détermination des cibles du DPE dans les régions de Kaolack et Tambacounda et dans l'ensemble du Sénégal (2015 est l'année ciblée);
- 4) Mise en oeuvre de l'exploitation et gestion des CTP au titre de Projet Pilote dans les régions de Kaolack et Tambacounda;
- 5) Compilation des enseignements tirés de l'expérience du Projet Pilote;
- 6) Formulation du Plan Directeur du DPE dans les régions de Kaolack et Tambacounda, dont les plans d'amélioration relatifs au développement organisationnel et au renforcement des capacités au niveau national; et
- 7) Sélection des programmes prioritaires et préparation du plan d'action.

- 8) Mise en œuvre de l'organisation du Plan Directeur
- 9) Impacts socio-économiques escomptés

Les procédures adoptées pour formuler le Plan Directeur sont indiquées en Figure S.9.

**Figure S.9 Approche retenue pour la formulation du Plan Directeur**



Source: JICA Study Team

#### 4.1.2 Stratégies de base

Dans la formulation du Plan Directeur, les aspects suivants ont été pris en compte au titre des stratégies de base.

##### (1) Préparation de plans d'amélioration réalisables

Les indicateurs de l'environnement de la petite enfance, tels que le taux de

préscolarisation, la santé et la nutrition sont en général, au Sénégal, très faibles comparé à ceux d'autres pays en développement. Encore plus grave, les indicateurs des régions de Kaolack et Tambacounda sont en deçà de la moyenne nationale enregistrée au Sénégal. Au vu de cette situation, un mouvement visant à améliorer le DPE par le biais de CTP a vu le jour sous l'initiative du Président Wade. Cela dit, le DPE basé sur les CTP ne saurait résoudre l'ensemble des problèmes et contraintes actuels. Compte tenu de cet aspect, l'Etude propose des buts précis et des plans d'amélioration envisageables.

## **(2) Plans de développement organisationnel au niveau national et Plan de développement de la petite enfance dans les régions de Kaolack et Tambacounda**

L'objectif de l'Etude est d'élaborer un Plan Directeur du DPE dans les régions de Kaolack et Tambacounda. Cependant, les problèmes et contraintes prévalant dans ces deux régions sont très similaires à ceux d'autres régions du Sénégal. Pour s'y attaquer, en sus des plans d'amélioration du DPE dans les deux régions, le Plan Directeur propose des plans de formulation des politiques et de développement organisationnel au niveau national. Ces plans nationaux sont jugés indispensables pour améliorer le DPE dans les régions de Kaolack et Tambacounda.

## **(3) Formulation du Plan Directeur dans le cadre de la mise en oeuvre du Projet Pilote**

Dans le cadre du Projet Pilote de la présente Etude, quatre (4) CTP ont été construites et exploitées dans les régions de Kaolack et Tambacounda avec la participation de la collectivité. Il est en conséquence clairement apparu que les CTP étaient en mesure de promouvoir le DPE à partir d'une approche holistique et que leurs effets sur l'environnement de la petite enfance s'avéraient plus positifs comparé à d'autres infrastructures de DPE telles que les écoles maternelles ou les jardins d'enfants.

Par conséquent, l'expérience et les enseignements dégagés de la mise en oeuvre des CTP ont été dûment mis à profit pour formuler le Plan Directeur, y compris des plans d'amélioration du développement organisationnel et de renforcement des capacités afin de réaliser la construction et l'exploitation durables des CTP.

## **(4) Formulation du Plan d'Amélioration de l'ANCTP en tant qu'Agence d'Exécution**

Outre l'ANCTP, divers ministères tels que le ME, le MS, le MPPHA et le MFDSSN ont travaillé sur le DPE au Sénégal. A l'heure actuelle, l'ANCTP a un rôle important à jouer dans la préparation de la stratégie nationale de base pour le DPE. Il est par conséquent proposé que l'ANCTP soit l'Agence d'Exécution du Plan Directeur. Il est cependant

nécessaire à l'ANCTP de promouvoir le DPE avec l'appui des autres ministères intéressés. Dans ce contexte, l'ANCTP doit être affectée au secrétariat du Comité Exécutif de Coordination du DPE, composé de représentants des ministères compétents.

#### **(5) Priorité à l'approche ascendante avec la participation de la collectivité**

La mise en oeuvre du Projet Pilote a démontré que la participation de la collectivité était cruciale à la construction et à l'exploitation de CTP viables. L'approche ascendante, qui implique la participation communautaire, sera ainsi privilégiée pour réaliser le développement viable des CTP, en sus de la formulation des politiques et du renforcement des capacités à l'échelon national.

#### **4.1.3 Cible du Plan Directeur**

Avant de formuler le plan d'amélioration, le cadre socio-économique du Sénégal dans l'optique de l'année 2015 est à confirmer ; il s'agit de déterminer les cibles pour l'amélioration des sous-secteurs du DPE.

### **4.2 Concept et cadre proposés pour le Plan Directeur**

#### **4.2.1 Concept proposé pour le Plan Directeur**

Comme indiqué dans la section précédente, le Plan Directeur du DPE, qui met l'accent sur l'expansion des CTP sous l'égide de l'ANCTP, a été formulé conformément aux concepts suivants sur la base des leçons tirées, de l'expérience dégagée et de l'évaluation du Projet Pilote mis en oeuvre dans les régions de Kaolack et Tambacounda.

#### **(1) Renforcement de l'ANCTP**

A l'issue de l'examen des fonctions et tâches de l'ANCTP, sont tout d'abord proposés des plans de développement organisationnel de cet organe qui est responsable de la construction et de l'exploitation des CTP et agit en tant qu'Agence d'exécution responsable du DPE au Sénégal. En sus du développement organisationnel et du renforcement des capacités de l'ANCTP, il est en outre proposé qu'un Comité exécutif de Coordination du DPE soit instauré et que l'ANCTP y joue un rôle.

#### **(2) Valorisation de la viabilité de l'exploitation des CTP**

A partir des enseignements et expériences tirés du Projet Pilote, des plans de valorisation de la viabilité de l'exploitation des CTP sont proposés. Pour rendre la participation de la collectivité plus efficace, il est proposé de sensibiliser la communauté, de renforcer le dispositif de formation du personnel des CTP et le système de monitoring de même que de standardiser les structures et la gestion des CTP.

### **(3) Coopération avec les ministères concernés par le DPE**

Outre l'initiative en faveur de l'ANCTP, la coopération avec les ministères concernés tels que le ME et le MS est indispensable pour promouvoir le DPE suivant une approche holistique dans les CTP. En ligne avec la situation, des plans de soutien au DPE sont proposés du point de vue des ministères compétents. Il est notamment proposé d'appuyer le DPE par des plans de coopération définis faisant appel aux CTP, y compris l'acceptation de la déclaration de naissance, l'éducation en matière de santé et de nutrition par le biais des classes des mères, la vaccination et l'alphabétisation.

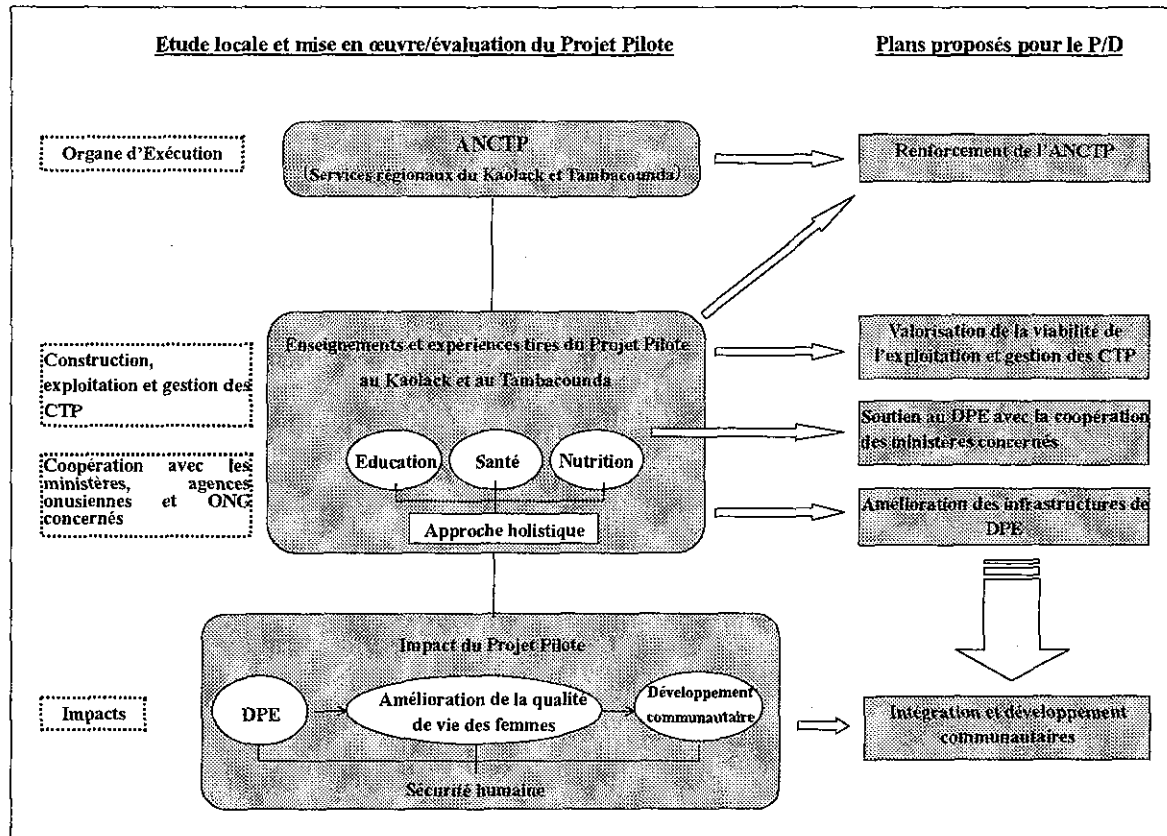
### **(4) Amélioration des infrastructures de DPE**

Les infrastructures de DPE seront renforcées afin d'améliorer l'accès au DPE et sa qualité. La promotion de nouvelles constructions de CTP et l'activation des CTP existantes sont proposées. Un plan d'incitation en faveur des jardins d'enfants privés est également proposé. En outre, l'expérience et les leçons tirées de la construction et de l'exploitation des CTP seront diffusées auprès des infrastructures de DPE, dont les autres CTP, les jardins d'enfants, les cases communautaires et les daaras.

### **(5) Intégration et développement communautaire**

Les concepts de base du Plan Directeur consistent dans les quatre catégories d'amélioration susmentionnées. Les plans proposés contribueront cependant non seulement au DPE mais viendront aussi appuyer les activités des mères/groupes de femmes sur le plan du milieu de vie et du développement communautaire, comme mis en évidence par les résultats de l'évaluation du Projet Pilote. L'intégration et le développement communautaires seront ainsi promus d'autant suivant une approche holistique.

Figure S.10 Concept du Plan Directeur



#### 4.2.2 Cadre pour le Plan Directeur proposé

Le cadre du Plan Directeur comprend les objectifs, l'approche, les cibles et les plans d'amélioration tels que résumés dans le Tableau S.19.

Tableau S.19 Cadre du Plan Directeur de l'Amélioration de l'Environnement de la Petite Enfance au Kaolack et au Tambacounda (2004 à 2015)

Résumé	Indicateurs	Hypothèses Majeures
<p>&lt;Objectif global&gt; Promotion du développement de la petite enfance dans les régions de Kaolack et Tambacounda</p> <p>&lt;Buts&gt;</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Exploitation et gestion durables des CTP</li> <li>2. Amélioration des infrastructures de DPE (CTP, jardins d'enfants, cases communautaires, etc.)</li> <li>3. Amélioration de la qualité du DPE</li> </ol> <p>&lt;Produits&gt;</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Capacités renforcées de l'ANCTP</li> <li>2. Viabilité valorisée de l'exploitation des CTP</li> <li>3. Comité de Coordination instauré pour la coopération avec les ministères concernés</li> <li>4. Infrastructures de DPE améliorées</li> </ol>	<p>Les indicateurs ciblés par la Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance (NPIECD) sont atteints dans les régions de Kaolack et Tambacounda.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'exploitation de la plupart des CTP au Kaolack et au Tambacounda est financièrement viable.</li> <li>2. La plupart des CTP au Kaolack et au Tambacounda sont exploitées et gérées au moyen de structures et curriculums standard, et de matériel et manuel didactiques.</li> <li>3-1. Le taux de préscolarisation atteint 10% en 2015 contre 2,2% en 2004 au Kaolack et 11% en 2015 contre 2,8% en 2004 au Tambacounda.</li> <li>3-2. Le taux de couverture vaccinale totale atteint 75% en 2015 contre 22% au Kaolack et 25% au Tambacounda.</li> <li>3-3. Le taux de déclaration de naissance atteint 100% en 2015 contre 44% au Kaolack et 46% au Tambacounda.</li> </ol> <ol style="list-style-type: none"> <li>1-1. L'ANCTP est renforcée sur le plan institutionnel et organisationnel conformément à la NPIECD et dispose du personnel nécessaire pour fournir les services requis par les CTP, y compris les services régionaux.</li> <li>2-1. L'organisation de la structure et gestion des CTP est standardisée.</li> <li>2-2. Le curriculum des CTP et les matériels et manuels didactiques sont intégrés et diffusés dans les CTP.</li> <li>2-3. Le personnel nécessaire (399 enseignants et 728 employés au Kaolack et 262 enseignants et 491 employés) est formé par les services régionaux de l'ANCTP au Kaolack et au Tambacounda d'ici 2015.</li> <li>3-1. Le DPE est appuyé par les ministères concernés dans le cadre des CTP: (i) Sensibilisation des populations locales au DPE, (ii) Santé/nutrition, droits de l'enfant, alphabétisation dans les classes des mères, (iii) Acceptation de la déclaration de naissance</li> <li>3-2. Les autorités locales fournissent un budget complémentaire pour soutenir l'exploitation des CTP.</li> <li>4-1. Les structures nécessaires au DPE (182 CTP &amp; 133 jardins d'enfants au Kaolack et 123 CTP &amp; 87 jardins d'enfants au Tambacounda) sont construites d'ici 2015.</li> <li>4-2. Les leçons tirées des CTP, notamment en matière de santé et d'hygiène, sont diffusées auprès des structures relevant du DPE.</li> </ol>	<p>Le Gouvernement sénégalais met en place la NPIECD et continue à faire du DPE une haute priorité.</p> <p>L'ANCTP prend la responsabilité du DPE et continue à fournir les services techniques et administratifs au Kaolack et au Tambacounda.</p> <p>Les collectivités locales du Kaolack et du Tambacounda comprennent les objectifs du DPE et assurent un soutien continu aux CTP et autres structures de DPE.</p>
<p>&lt;Plans proposés&gt;</p> <p><u>1. Plan de Renforcement de l'ANCTP</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1-1. Clarification des Fonctions de l'ANCTP et Allocation Budgétaire</li> <li>1-2. Développement Organisationnel et Renforcement des Capacités de l'ANCTP</li> <li>1-3. Renforcement des Services Régionaux de l'ANCTP</li> <li>1-4. Instauration de la Politique Nationale de DPE</li> <li>1-5. Instauration du Comité Exécutif de Coordination du DPE</li> <li>1-6. Consolidation du Cadre Juridique des Droits de l'Enfant</li> </ol> <p><u>2. Plan de Valorisation de la Viabilité de l'Exploitation des CTP</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2-1. Standardisation de la Structure et de l'Organisation des CTP</li> <li>2-2. Standardisation du Curriculum des CTP</li> <li>2-3. Intégration des Matériel et Manuels Didactiques à l'usage du Personnel des CTP</li> <li>2-4. Facilitation de la Fourniture en Matériel/Équipement Didactiques</li> <li>2-5. Renforcement de la Sensibilisation et de la Mobilisation Sociale</li> <li>2-6. Consolidation du Dispositif de Formation aux CTP et de la Formation Permanente</li> <li>2-7. Création d'une Base de Données des Infrastructures de DPE</li> <li>2-8. Création d'une Ecole de Formation aux CTP</li> <li>2-9. Renforcement du Système de Monitoring et d'Évaluation</li> </ol>	<p><u>3. Plan de Soutien au DPE avec la Coopération des Ministères Concernés</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3-1. Valorisation de la Sensibilisation au DPE par l'exploitation des CTP</li> <li>3-2. Soutien à l'Intégration du Curriculum et du Matériel Didactique Standard des CTP</li> <li>3-3. Soutien à la Formation du Personnel des CTP</li> <li>3-4. Soutien à l'Augmentation du Taux de Déclaration de Naissance au moyen des CTP</li> <li>3-5. Soutien à l'Amélioration de l'Accès aux Soins de Santé au moyen des CTP</li> <li>3-6. Soutien à l'Amélioration du Milieu Vital des CTP</li> <li>3-7. Soutien aux Mères et Femmes usagers des CTP</li> <li>3-8. Soutien Budgétaire à l'Exploitation des CTP</li> </ol> <p><u>4. Plan d'Amélioration des Infrastructures de DPE</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4.1. Programme d'Activation des CTP Existantes</li> <li>4.2. Création d'une Fédération des CTP et Promotion de la Collaboration</li> <li>4.3. Plan de Construction des CTP</li> <li>4.4. Plan d'Incitation en faveur des Structures Préscolaires Privées</li> <li>4.5. Plan de Soutien aux Cases Communautaires</li> <li>4.6. Plans d'Amélioration des Daaras</li> <li>4.7. Plan de Création d'un Fonds de Soutien au DPE</li> </ol> <p><u>5. Plan d'Intégration et de Développement Communautaire</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5.1. Plans de Développement Communautaire par l'Exploitation des CTP</li> </ol>	

### **4.3 Sélection des Programmes Hautement Prioritaires et Préparation d'un Plan d'Action**

#### **(1) Programmes Hautement Prioritaires et Plan de Développement par Etapes**

Les Programmes Hautement Prioritaires du Plan Directeur ont été sélectionnés sur la base des critères indiqués ci-dessous. Dans la sélection des Programmes Hautement Prioritaires, les projets proposés sont intégrés dans un programme si la consolidation rend la mise en œuvre plus efficace.

- Projet rapide de renforcement de l'ANCTP en tant qu'Agence d'Exécution du DPE
- Projet urgent pour l'exploitation durable des CTP
- Projet de forte demande en DPE avec le soutien des ministères concernés
- Projet d'élargissement efficace des infrastructures de CTP

Les programmes hautement prioritaires qui suivent ont été sélectionnés sur la base des critères susmentionnés et leur présentation détaillée figure en Appendice.

- 1) Renforcement de l'Organisation et des Capacités de l'ANCTP
- 2) Standardisation et Intégration du Curriculum et des Manuels Didactiques des CTP
- 3) Sensibilisation de la Communauté et Formation du Personnel des CTP
- 4) Activités de soutien au DPE au moyen des CTP
- 5) Plan d'Activation et de Promotion des CTP

Un plan de développement de la petite enfance, qui comprend plusieurs étapes, a été élaboré en tenant compte des priorités en matière de développement et de besoins communautaires, comme présenté dans le Tableau S.20.

Comme indiqué dans le Tableau, la mise en œuvre de 18 projets est prévue d'ici 2007 dans le cadre d'un objectif à court terme, tandis que 12 autres projets seront mis en œuvre d'ici 2015, l'année cible du Plan Directeur.



**Tableau S.20 Plan de Développement par Etapes**

No.	Programmes Proposés	Agence d'Exécution	Programmation des Projets		
			2005	2007/8	2015
<b>1.</b>	<b>Plan de Renforcement de l'ANCTP</b>				
1.1	Clarification des Fonctions de l'ANCTP et Allocation Budgétaire	ANCTP*	■		
1.2	Développement Organisationnel et Renforcement des Capacités de l'ANCTP	ANCTP	■	■	
1.3	Renforcement des Services Régionaux de l'ANCTP	ANCTP*	■	■	
1.4	Instauration de la Politique Nationale de DPE	ANCTP*	■	■	
1.5	Instauration du Comité Exécutif de Coordination du DPE	ANCTP*	■		-----
1.6	Consolidation du Cadre Juridique des Droits de l'Enfant	MJ/ANCTP*			■
<b>2.</b>	<b>Plan de Valorisation de la Viabilité de l'Exploitation des CTP</b>				
2.1	Standardisation de la Structure et de l'Organisation des CTP	ANCTP*	■	■	
2.2	Standardisation du Curriculum des CTP	ANCTP*	■	■	
2.3	Intégration des Matériel et Manuels Didactiques à l'usage du Personnel des CTP	ANCTP*	■	■	
2.4	Facilitation de la Fourniture en Matériel/Equipement Didactiques	ANCTP*		■	■
2.5	Renforcement de la Sensibilisation et de la Mobilisation Sociale	ANCTP*	■		-----
2.6	Consolidation du Dispositif de Formation aux CTP et de la Formation Permanente	ANCTP*	■		-----
2.7	Création d'une Base de Données des Infrastructures de DPE	ANCTP*	■		-----
2.8	Création d'une Ecole de Formation aux CTP	ANCTP*			■
2.9	Renforcement du Système de Monitoring et d'Evaluation	NACTP	■		-----
<b>3.</b>	<b>Plan de Soutien au DPE avec la Coopération des Ministères Concernés</b>				
3.1	Valorisation de la Sensibilisation au DPE par l'exploitat. des CTP	ANCTP*	■		-----
3.2	Soutien à l'Intégration du Curriculum et du Matériel Didactique Standard des CTP	ME/MS/ MHPA	■		
3.3	Soutien à la Formation du Personnel des CTP	ME/MH/ MHPA	■		-----
3.4	Soutien à l'Augmentation du Taux de Déclaration de Naissance au moyen des CTP	ANCTP*		■	■
3.5	Soutien à l'Amélioration de l'Accès aux Soins de Santé au moyen des CTP	ANCTP*		■	■

No.	Programmes Proposés	Agence d'Exécution	Programmation des Projets		
			2005	2007/8	2015
3.6	Soutien à l'Amélioration du Milieu Vital des CTP	ANCTP*			
3.7	Soutien aux Mères et Femmes usagers des CTP	ANCTP*			
3.8	Soutien Budgétaire à l'Exploitation des CTP	ANCTP			
<b>4.</b>	<b>Plan d'Amélioration des Infrastructures de DPE</b>				
4.1	Programme d'Activation des CTP Existantes	ANCTP			
4.2	Création d'une Fédération des CTP et Promotion de la Collaboration	ANCTP			
4.3	Plan de Construction des CTP	ANCTP*			
4.4	Plan d'Incitation en faveur des Structures Préscolaires Privées	ME/ANCTP			
4.5	Plan de Soutien aux Cases Communautaires	ANCTP*			
4.6	Plans d'Amélioration des Daaras	ANCTP*			
4.7	Plan de Création d'un Fonds de Soutien au DPE	ANCTP*			
<b>5.</b>	<b>Plan d'Intégration et de Développement Communautaire</b>				
5.1	Plans de Développement Communautaire par l'Exploitation des CTP	ANCTP*			

Remarque: Les programmes/projets hautement prioritaires sont ombrés.

\* A mettre en oeuvre avec les autres agences concernées.

Source: JICA Study Team

## (2) Plan d'Action de l'ANCTP

Comme indiqué dans les chapitres précédents, l'ANCTP sera amenée à jouer un rôle prépondérant dans le DPE. Cependant, en raison du remaniement ministériel survenu en avril 2004, la nouvelle organisation et ses fonctions ne sont pas encore définies.

Dans un tel contexte, les actions suivantes devront être menées en vue de la mise en oeuvre des projets/programmes proposés.

Tout d'abord, la clarification de la fonction de l'Agence Nationale des Cases des Tout-Petits (ANCTP) doit être officiellement autorisée dans les meilleurs délais.

Dans un deuxième temps, la structure organisationnelle de l'ANCTP, à tous les niveaux, central et régionaux, devra être mise en place.

Il faudra ensuite procéder à un renforcement des capacités des agents des services centraux et régionaux de l'ANCTP. Il faudra également d'urgence, et dès cette étape, pourvoir à la mise en place du Comité de Coordination du Développement de la Petite

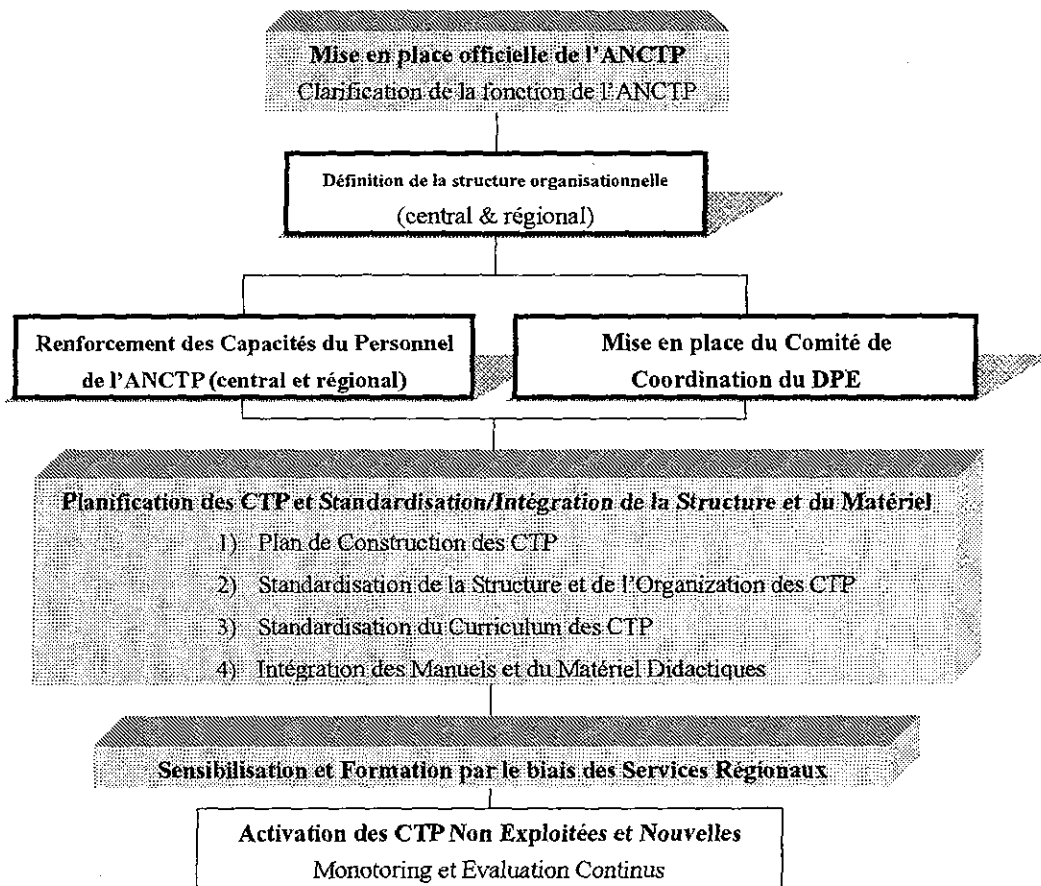
Enfance en vue d'assurer l'efficacité dans la mise en œuvre des différentes activités connexes, grâce à l'intégration et à une bonne coordination.

Pour une meilleure efficacité de l'ANCTP dans la mise en œuvre des CTP, il sera nécessaire d'élaborer le plan de développement des CTP, en consolidant les plans existants, gérés par différents ministères/agences et également standardiser et intégrer les activités liées à la CTP.

A travers cette série d'actions, l'activation des CTP ne fonctionnant pas présentement et celles venant d'être réalisées, pourra être facilitée. Le monitoring et l'évaluation devront se faire de façon continue, en vue d'appuyer les CTP existantes.

Le schéma ci-dessous récapitule les différentes actions devant être menées principalement par l'ANCTP.

Figure S.11 Actions à mener principalement par l'ANCTP



Source: JICA Study Team

#### **4.4 Organisation de mise en œuvre du Plan Directeur**

Il est proposé que l'ANCTP soit l'Agence d'Exécution du DPE dans le cadre du Plan Directeur. L'ANCTP devra assurer l'organisation et le personnel nécessaires et promouvoir le DPE par le biais des CTP. L'organisation régionale de l'ANCTP jouera un rôle plus important dans la promotion du développement durable des CTP en milieu rural, en collaboration avec les autorités locales.

Par ailleurs, le Comité Exécutif de Coordination du Développement de la Petite Enfance (CECDPE) devra être instauré de toute urgence pour superviser et coordonner les activités des ministères concernés par le DPE sous la direction de l'ANCTP. La structure organisationnelle proposée pour le CECDPE est présentée ci-dessous en détail.

##### **(1) Structure organisationnelle**

###### **1) Le Comité Exécutif de Coordination du Développement de la Petite Enfance (CECDPE)**

Le Comité Exécutif de Coordination du Développement de la Petite Enfance est proposé en vue de promouvoir le DPE suivant une approche holistique. Le CECDPE sera présidé par le Secrétaire Général de la Présidence et co-présidé par le Directeur Général de l'ANCTP.

###### **2) Le Comité Technique de Mise en Œuvre des Programmes et Projets de Développement de la Petite Enfance (CTM)**

Le Comité Technique de Mise en Œuvre des Programmes et Projets de Développement de la Petite Enfance est proposé en vue de fournir les services opérationnels. Le CTM sera dirigé par le Directeur général Adjoint de l'ANCTP. La Division de la Planification et de la Coordination de l'ANCTP assurera la fonction de Secrétariat du CTM.

**Figure S.12 Organigramme proposé pour le Comité Exécutif du DPE**

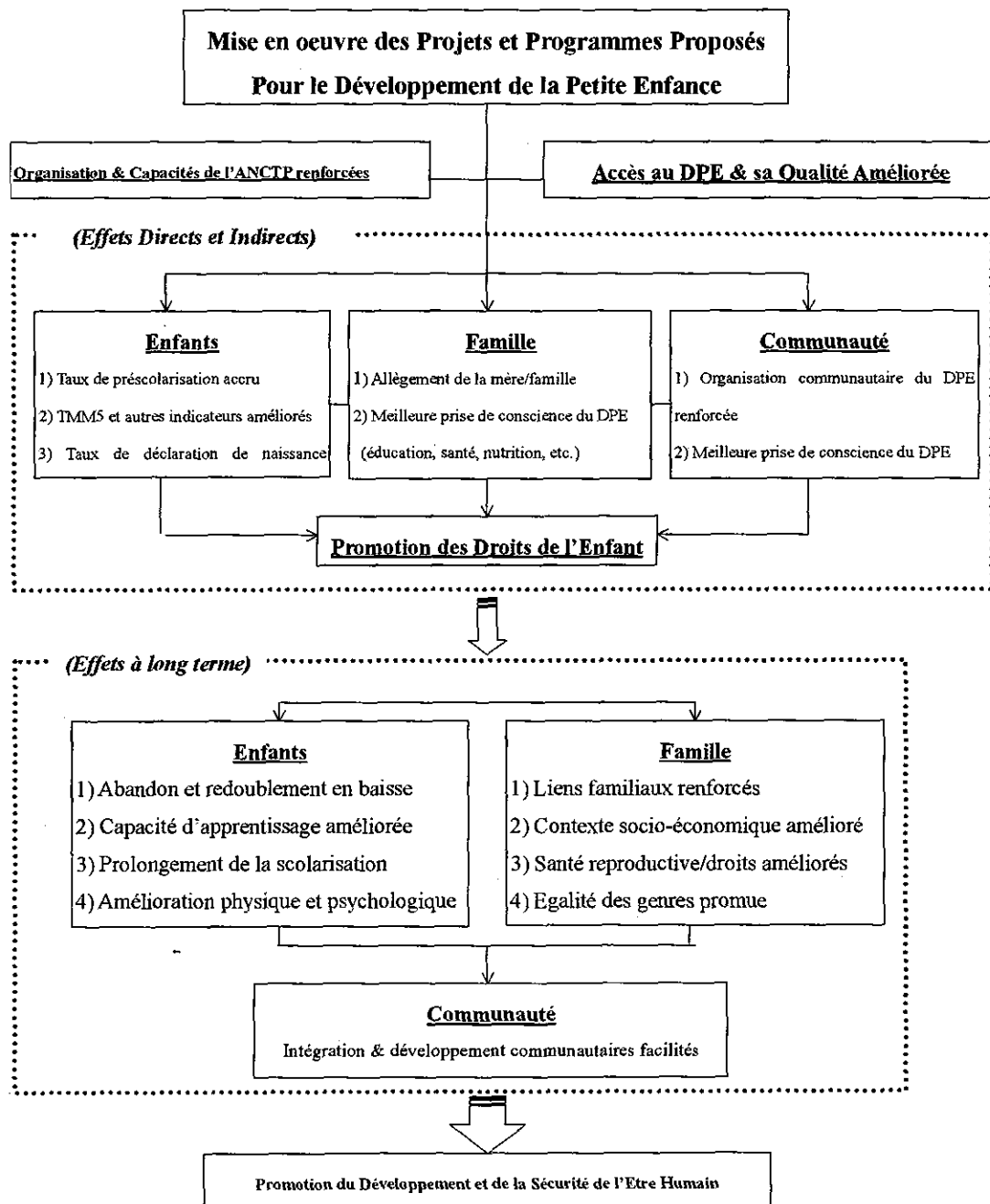


Source: JICA Study Team

#### **4.6 Impacts socio-économiques escomptés**

Les projets et programmes proposés visent non seulement au développement de la petite enfance, mais également à la promotion du développement humain et de la sécurité humaine. La mise en œuvre des projets et programmes proposés, comme le montre la Figure S.13, devrait avoir divers impacts socio-économiques.

**Figure S.13 Impacts socio-économiques de la mise en oeuvre des plans d'amélioration  
proposés**



## CHAPTER 5 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### 5.1 Conclusion

#### Le Projet Pilote

A travers la mise en œuvre du Projet Pilote, divers effets ont été décelés, non seulement chez les enfants inscrits dans les CTP, mais également chez les mères/femmes et les familles, ainsi qu'au sein de la communauté dans sa globalité. Les effets sur les enfants sont notamment l'amélioration de l'éducation de la petite enfance, qui transparait par une plus grande discipline et une croissance intellectuelle, et l'amélioration de l'environnement sanitaire des enfants. L'allégement de la charge de travail des mères leur permettant de prendre soin de leurs enfants, ainsi que l'acquisition de meilleures connaissances en santé/nutrition, correspondent à certains des effets directs majeurs sur la mère/la famille. L'intégration de la communauté locale et le renforcement communautaire à travers la gestion de la CTP, selon le principe de la participation communautaire, correspondent aux effets avérés sur la communauté.

En confirmation de l'évaluation des effets susmentionnés, l'évaluation globale du Projet Pilote est résumée ci-dessous :

- La CTP contribue de façon efficace au Développement de la Petite Enfance suivant une approche holistique.
- Le modèle de CTP initié par la JICA sera un modèle pour les perspectives de développement..
- L'exploitation de la CTP peut être financièrement viable.

A travers la mise en œuvre du Projet Pilote, les conditions requises pour la viabilité de la CTP sont récapitulées ci-dessous.

- Le choix des sites doit être effectué compte dûment tenu des aspects socio-économiques.
- Le fait que la communauté ait une haute opinion de la CTP est une condition préalable.
- Le contexte et la situation sociale doivent être soigneusement pris en compte dans la gestion de la CTP.
- Un appui constant de l'Etat (en particulier au niveau régional) est requis.
- Des micro-projets sélectifs en vue de la mobilisation de fonds doivent être menés.

- La collaboration avec les écoles primaires et dispensaires avoisinants est également indispensable.

### Le Plan Directeur

Pour élaborer le Plan Directeur, les aspects suivants doivent être pris en compte au titre des stratégies de base.

- Préparation de Plans d'amélioration envisageables compte tenu de la situation actuelle
- Préparation d'un Plan d'amélioration de niveau national en sus du Plan de DPE au Kaolack et au Tambacounda
- Formulation du Plan Directeur à travers la mise en oeuvre du Projet Pilote
- Formulation d'un Plan d'amélioration de l'ANCTP au titre d'Agence d'Exécution en charge des CTP
- Une approche hautement prioritaire combinée à une approche ascendante avec la participation de la collectivité

En appliquant les stratégies fondamentales stipulées ci-dessus, trente plans d'amélioration ont été formulés, pour être mis en oeuvre entre 2004 et 2015. Ils ont été classés comme suit:

- Pour le renforcement de l'ANCTP: 6 projets
- Pour valoriser la viabilité de l'exploitation des CTP: 9 projets
- Pour soutenir le DPE avec la coopération des ministères compétents: 8 projets
- Pour améliorer les infrastructures de DPE: 7 projets

La mise en oeuvre des projets proposés est divisée en deux phases, à savoir le développement à court terme (à mettre en oeuvre d'ici 2007) et le développement à long terme (à mettre en oeuvre d'ici 2015). Les projets hautement prioritaires ont été sélectionnés et regroupés sous le Programme Hautement Prioritaire, tel que récapitulé ci-dessous.

- Renforcement du Dispositif Organisationnel et des Capacités de l'ANCTP
- Standardisation/Intégration du Curriculum des CTP et des Manuels d'Instruction
- Sensibilisation de la Collectivité et Formation du Personnel de CTP
- Activités de soutien au DPE dans le cadre des CTP



- Plan d'Activation et de Promotion des CTP

## **5.2 Recommandations**

Il est recommandé que l'ANCTP, en étroite collaboration avec les ministères/agences compétents et les bailleurs de fonds internationaux, prenne les dispositions suivantes en vue de promouvoir le DPE à travers une mise en œuvre réussie des projets/programmes proposés.

### **(1) Instauration d'une Politique Nationale de DPE et clarification des fonctions de l'ANCTP**

Dans un premier de temps, la politique nationale de Développement de la Petite Enfance est à établir au Sénégal. Il conviendra dans un deuxième temps de définir les responsabilités des ministères et agences compétents.

### **(2) Augmentation du budget destiné au développement de la petite enfance**

Le budget actuellement alloué au DPE est infime, moins d'un pour cent (1%) du budget total de l'éducation. Il devra être porté à un niveau égal à 5-10% du budget de l'enseignement primaire.

### **(3) Une meilleure coordination entre les ministères/agences compétents et les bailleurs de fonds**

Compte tenu de la communication limitée entre les différents sous-secteurs, un Comité Exécutif de Coordination doit être mis sur pied d'urgence, avec la participation des ministères/agences intervenant dans le Développement de la petite Enfance. L'intégration des plans de développement et la coordination devront se faire par le canal du comité, de même que la coordination de l'assistance nécessaire fournie par les bailleurs de fonds internationaux.

### **(4) Renforcement organisationnel de l'ANCTP**

Suite à l'instauration juridique de l'ANCTP, sa structuration organisationnelle, tant centrale que régionale, devra être mise en place comme indiqué dans le Plan d'Action. En sus de l'organisation au niveau central (par la mise en place de six divisions), le renforcement des services décentralisés s'impose d'urgence, d'autant que la plupart des services fournis par l'ANCTP passe par le canal des services régionaux. L'ANCTP devra détacher au moins deux inspecteurs auprès de chaque service régional; ces derniers seront responsables de la sensibilisation, de la formation du personnel des CTP et du monitoring et de l'évaluation, en collaboration avec les coordinateurs et inspecteurs régionaux du préscolaire.

**(5) Extension de la CTP au titre de modèle de l'approche holistique du DPE**

A travers la mise en œuvre du Projet Pilote, la CTP s'est révélée efficace pour le DPE. Le plan de développement de la CTP a été formulé en intégrant l'ensemble des plans connexes qui ont été élaborés par les ministères/agences compétents. Un programme d'activation des CTP existantes devra également être préparé et incorporé dans le plan de développement des CTP. Lors de la mise en œuvre, les expériences et leçons tirées du Projet Pilote devront être exploitées autant que possible.

**(6) Renforcement des fonctions de sensibilisation et de formation de l'ANCTP**

Etant donné que la CTP est gérée par les animateurs/mères-assistantes et le Comité de Gestion nommés par la communauté, la sensibilisation des populations et la formation du personnel de la CTP sont d'une importance capitale pour la formulation des modalités de gestion de la CTP. A l'heure actuelle, le dispositif organisationnel, ainsi que les fonctions actuelles de l'ANCTP, demeurent insuffisants pour pouvoir mettre en œuvre l'expansion anticipée. Non seulement les effectifs de personnel, mais également la qualité de ce personnel, doivent être renforcés, en particulier à l'échelle régionale.

**(7) Nécessité de mettre en place une structure de formation du personnel de CTP**

En réponse à la demande croissante en formation des animateurs/mères-assistantes et des Comités de Gestion, il conviendrait, à court terme, de mettre en place une école de formation au niveau central. Cette école fonctionnerait comme un centre de formation aux CTP, où la formation initiale et la re-formation des personnels de CTP pourraient être opérés, au même titre que la formation du personnel des structures décentralisées de l'ANCTP.

**(8) Renforcement du cadre d'appui à la CTP**

Pour une expansion durable de la CTP, le dispositif d'appui devrait être davantage renforcé. La mise en place d'un système de monitoring et d'évaluation, après la mise en fonctionnement de la CTP, constitue une forme d'assistance pouvant être fournie par l'ANCTP, comme expérimenté dans le Projet Pilote. L'organisation d'une fédération des CTP semble être très efficace pour échanger les expériences et informations entre les CTP, et éventuellement valoriser la viabilité de leur exploitation. La coordination avec les autorités régionales/la communauté rurale et les bailleurs de fonds internationaux/ONG, en vue de la mobilisation d'une assistance supplémentaire, soit financière, soit en nature, constitue également un appui important pour la CTP.

***APPENDICE:***

***Profil des Programmes Hautement Prioritaires***



## PROFIL DE PROGRAMME (1)

<b>1. Nom du Programme</b>
<b>Renforcement de l'Organisation et des Capacités de l'ANCTP</b>
<b>2. Objectifs du Programme</b>
Renforcer l'organisation et les capacités de l'ANCTP de même que ses services régionaux au Kaolack et au Tambacounda
<b>3. Composantes du Programme</b>
[Niveau Central]
1) Mettre en place les structures nécessaires au sein de l'ANCTP et y affecter le personnel requis
<ul style="list-style-type: none"><li>- Division de la Planification et de la Coordination</li><li>- Division de la Sensibilisation et de l'Approche Communautaires</li><li>- Division des Soins de Santé et de la Nutrition</li><li>- Division de la Formation/des Matériels Didactiques</li><li>- Division du Monitoring et de l'Evaluation</li><li>- Division des Services Financiers et Administratifs</li></ul>
2) Renforcer les capacités du personnel de l'ANCTP par:
<ul style="list-style-type: none"><li>- le recrutement d'experts du DPE</li><li>- la formation du personnel et des agents régionaux</li><li>- la création d'une base de données et d'un système de recueil des données</li><li>- la fourniture du minimum d'équipement et de véhicules requis (ordinateurs, photocopieurs, matériel didactique audiovisuel, et véhicules)</li></ul>
[Niveau régional: Kaolack et Tambacounda]
1) Nommer deux employés de l'ANCTP auprès de chaque service régional
<ul style="list-style-type: none"><li>- Recruter et affecter deux inspecteurs, un à chaque service régional</li></ul>
2) Former le personnel à la planification, la sensibilisation et la formation du personnel des CTP, et monitoring et évaluation
<ul style="list-style-type: none"><li>- Formation par le personnel central staff de l'ANCTP et les spécialistes du DPE au sein des ministères concernés tels que le ME, le MS et le MPPHA</li></ul>
3) Fournir aux services régionaux les matériel et équipement de bureau minimums requis
<ul style="list-style-type: none"><li>- ordinateurs, photocopieurs, matériel didactique audiovisuel et véhicules</li></ul>
<b>4. Agence d'Exécution</b>
L'ANCTP en collaboration avec les ministères concernés tels que le ME, le MS et le MPPHA
<b>5. Sources de Financement Envisagées</b>
Budget national et fonds des bailleurs de fonds internationaux/étrangers

<b>6. Calendrier de Mise en Oeuvre: 2004 – 2007</b>													
Année	2004	2005				2006				2007			
Trimestre	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
ACTIVITE	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T
Mettre en place l'organisation													
Recrutement du personnel													
Fourniture d'équipement/ véhicules													
Formation des agents centraux et régionaux													
Création de la base de données et du système de recueil de données													
<b>7. Produits/Résultats Escomptés</b>													
<p>1) L'organisation et le personnel de l'ANCTP sont en mesure de fournir les services requis pour soutenir les CTP au Kaolack et au Tambacounda.</p> <p>2) Les services centraux et régionaux de l'ANCTP sont dotés d'un personnel qualifié et de l'équipement et du matériel minimums.</p>													
<b>8. Principaux Bénéficiaires</b>													
L'ANCTP, le personnel central et régional de l'ANCTP, le personnel des CTP, et éventuellement la petite enfance et leurs familles au Kaolack et au Tambacounda													

## PROFIL DE PROGRAMME (2)

### 1. Nom du Programme

**Standardisation et Intégration du Curriculum et des Manuels d'Instruction des CTP**

### 2. Objectifs du Programme:

Standardiser le curriculum des CTP et clarifier les contenus éducatifs

Préparer les manuels standard à l'usage des animateurs/mères-assistantes et des C/G en intégrant et en compilant les manuels existants, et standardiser le matériel didactique

### 3. Composantes du Programme

[Curriculum]

- 1) Instaurer un groupe de travail au sein de l'ANCTP composé des personnes en charge de la formation des animateurs/mères-assistantes de CTP, et du personnel compétent au sein du ME, du MS et du MPHP en vue de standardiser le curriculum des CTP.
- 2) Examiner le curriculum existant et solliciter des suggestions auprès des animateurs/mères-assistantes de CTP
- 3) Préparer le curriculum standard et le diffuser auprès des CTP et autres infrastructures de DPE tels que les jardins d'enfants, les cases communautaires, et les écoles maternelles du Kaolack et du Tambacounda après autorisation
- 4) Diffuser le curriculum standard des CTP et les contenus éducatifs auprès des CTP et autres infrastructures de DPE de tout le Sénégal

[Matériel et manuels didactiques]

- 1) Examen des manuels et du matériel existants et examiner la demande actuelle dans les CTP par le groupe de travail à instaurer pour le curriculum standard
- 2) Intégrer et finaliser les manuels et le matériel sous la forme de livres de classe et/matériel didactique audiovisuel
- 3) Obtenir l'agrément du ME/de l'ANCTP et distribuer les manuels et le matériel dans les CTP et autres infrastructures de DPE tels que les jardins d'enfants, les cases communautaires et les écoles maternelles du Kaolack et du Tambacounda
- 4) Diffuser le matériel et les manuels didactiques standard ainsi que les contenus éducatifs auprès des CTP et autres infrastructures de DPE de tout le Sénégal

### 4. Agence d'Exécution

L'ANCTP en collaboration avec les ministères concernés tels que le ME, le MS, le MPHPA, le MFDSSN, les bailleurs de fonds internationaux/étrangers et les ONG

### 5. Sources de Financement Envisagées

Budget national de l'ANCTP et fonds des bailleurs de fonds internationaux/étrangers

<b>6. Calendrier de Mise en Oeuvre: 2004 – 2007</b>													
Année	2004	2005				2006				2007			
Trimestre	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
ACTIVITE	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T
Instauration du groupe de travail													
Examen des manuels et matériel existants													
Standardisation/intégration													
Discussion et autorisation													
Impression et distribution													
<b>7. Produits/Résultats Escomptés</b>													
<p>1) Un curriculum standard des CTP est disponible et utilisé dans les CTP et autres infrastructures de DPE tels que les jardins d'enfants, les cases communautaires et écoles maternelles du Kaolack et du Tambacounda</p> <p>2) Un matériel et des manuels didactiques standardisés à l'usage des CTP est disponible et distribué dans les CTP et autres infrastructures de DPE du Kaolack et du Tambacounda</p>													
<b>8. Bénéficiaires Principaux</b>													
<p>Les agents de l'ANCTP, le personnel des CTP, y compris les animateurs /mères-assistantes, les C/G et les C/S, et éventuellement les enfants des CTP et leurs parents au Kaolack et au Tambacounda</p>													



### PROFIL DE PROGRAMME (3)

#### 1. Nom du Programme

**Sensibilisation de la Communauté et Formation du Personnel des CTP**

#### 2. Objectifs du Programme:

Consolider le système existant et mener une sensibilisation effective auprès des populations locales du Kaolack et du Tambacounda afin de mettre en œuvre les CTP

Consolider le système de formation existant par une formation plus intensive au niveau régional et assurer la formation permanente du personnel des CTP, y compris les animateurs/mères-assistantes et les membres des C/G

#### 3. Composantes du Programme

[Sensibilisation de la communauté]

- 1) Examiner le matériel existant préparé par l'ANCTP en vue de la sensibilisation et de la mobilisation sociale et l'intégrer dans un manuel standard
- 2) Utiliser le manuel intégré et former les agents régionaux et les inspecteurs
- 3) Préparer un plan annuel de sensibilisation et de mobilisation sociale à partir du plan de construction des CTP
- 4) Planifier un budget pour mener la formation à la sensibilisation au Kaolack et au Tambacounda
- 5) Coordination et supervision de la formation à la sensibilisation et à la mobilisation sociale à mener au Kaolack et au Tambacounda au niveau régional par les coordinateurs et inspecteurs régionaux

[Formation du personnel des CTP]

- 1) Examiner le nombre de CTP existantes et le plan de constructions futures, et estimer les besoins en formation et en re-formation en collaboration avec les agents régionaux
- 2) Préparer les plans annuels de formation destinés aux animateurs/mères-assistantes et aux membres des C/G pour les régions de Kaolack et Tambacounda
- 3) Préparer les plans de formation nécessaires aux agents régionaux au niveau central
- 4) Planifier un budget de formation, dont l'allocation de bailleurs internationaux
- 5) Mise en œuvre de la formation au Kaolack et au Tambacounda par les agents régionaux en collaboration avec le ME

#### 4. Agence d'Exécution

L'ANCTP en collaboration avec le ME, le MS, le MPPHA ainsi que les bailleurs de fonds internationaux/et les ONG

#### 5. Sources de Financement Envisagées

Budget national de l'ANCTP et fonds des bailleurs de fonds internationaux/étrangers

<b>6. Calendrier de Mise en Oeuvre: 2004 - 2007</b>																
Année	2004				2005				2006				2007			
Trimestre	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4			
ACTIVITE	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T			
Examiner et intégrer le matériel de sensibilisation																
Examiner les besoins en personnel de CTP																
Préparer le plan annuel de sensibilisation et de formation du personnel de CTP																
Former les agents régionaux																
Superviser/coordonner la formation mise en œuvre au niveau régional																
<b>7. Produits/Résultats Escomptés</b>																
<p>1) Un manuel de sensibilisation standardisé est préparé et mis à disposition de l'ANCTP</p> <p>2) Des plans annuels de sensibilisation et de formation des animateurs/mères-assistantes sont préparés, et les formations nécessaires des agents régionaux est menée</p> <p>3) Les activités de sensibilisation et de formation sont mises en oeuvre au Kaolack et au Tambacounda sous la supervision/coordination de l'ANCTP</p>																
<b>8. Bénéficiaires Principaux</b>																
Les animateurs/mères-assistantes, les C/G, C/S des CTP, et éventuellement les enfants des CTP et leurs parents au Kaolack et au Tambacounda																

## PROFIL DE PROGRAMME (4)

### 1. Nom du Programme

**Activités de Soutien au DPE au moyen des CTP**

### 2. Objectifs du Programme

Diffuser l'importance de la prise de conscience du DPE auprès des communautés locales du Kaolack et Tambacounda dans le cadre de l'exploitation des CTP

Valoriser la viabilité de l'exploitation des CTP en instaurant un système de soutien budgétaire au niveau de la communauté

### 3. Composantes du Programme

[Campagne de sensibilisation]

- 1) Examiner la campagne de sensibilisation au DPE en coopération avec les organes concernés tels que l'ANCTP, le ME, le MS, les bailleurs de fonds et les ONG
- 2) Elaborer un plan annuel de campagnes de sensibilisation au Kaolack et au Tambacounda en coopération avec les organisations concernées
- 3) Mettre en oeuvre les campagnes au moyen de réunions communautaires et du Ciné-bus dans les CTP-JICA au Kaolack et au Tambacounda
- 4) Diffuser l'importance de la sensibilisation au DPE dans l'ensemble des CTP au Kaolack et au Tambacounda

[Soutien Budgétaire]

- 1) Examiner les états financiers des CTP existantes, y compris des CTP-JICA
- 2) Clarifier les problèmes financiers et leurs contraintes
- 3) Discuter d'un soutien budgétaire avec les pouvoirs locaux (au niveau communautaire, rural et municipal) par le biais du coordinateur régional
- 4) Instaurer des règles et critères standard relatifs au soutien

### 4. Agence d'Exécution

L'ANCTP en collaboration avec le ME, le MS, les bailleurs de fonds, les ONG et les pouvoirs locaux du Kaolack et du Tambacounda

### 5. Sources de Financement Envisagées

Budget national de l'ANCTP et des ministères concernés, et fonds des bailleurs de fonds et ONG internationaux/étrangers

<b>6. Calendrier de Mise en Oeuvre: 2004 – 2007</b>													
Année	2004	2005				2006				2007			
Trimestre	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
ACTIVITE	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T
Collecter et examiner le matériel des campagnes de sensibilisation													
Elaborer un plan annuel de campagnes													
Fournir l'équipement nécessaire à la campagne													
Mener la campagne à l'aide de réunions communautaires et du Ciné-bus													
Examiner les états financiers des CTP et clarifier leurs problèmes													
Préparer des règles et critères standard pour le soutien budgétaire													
<b>7. Produits/Resultats Escomptés</b>													
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Les enfants et leurs tuteurs ont une meilleure compréhension de l'éducation préscolaire des soins de santé et de la nutrition, et des droits de l'enfant</li> <li>2) Le taux de préscolarisation augmente de 10% dans les deux régions d'ici 2015</li> <li>3) Les connaissances en matière de santé et d'hygiène sont améliorées</li> <li>4) Les connaissances en matière de nutrition sont améliorées</li> <li>5) Le développement physique des enfants est favorisé</li> </ol>													
<b>8. Bénéficiaires Principaux</b>													
Le personnel des CTP et éventuellement les enfants et leurs tuteurs au Kaolack et au Tambacounda													

## PROFIL DE PROGRAMME (5)

### 1. Nom du Programme

**Plan d'Activation et de Promotion des CTP**

### 2. Objectifs du Programme

Activer les CTP existantes en facilitant la construction de CTP et/ou la formation du personnel des CTP et les mettre en exploitation pour répondre à la forte demande locale

Améliorer l'accès au DPE en provoquant la construction de CTP et en augmentant le taux de préscolarisation au Kaolack et au Tambacounda

### 3. Composantes du Programme

[Activation des CTP non exploitées]

- 1) Organiser une équipe de réactivation des CTP non exploitées au sein de l'ANCTP
- 2) Recueillir des informations sur la situation actuelle des CTP non exploitées au Kaolack et au Tambacounda en collaboration avec les coordinateurs régionaux
- 3) Etudier les problèmes liés à la non-exploitation et identifier les contre-mesures
- 4) Prendre les contre-mesures nécessaires telles que le soutien à la construction, à l'organisation de la gestion et à la formation

[Plan de Construction des CTP]

- 1) Préparer un inventaire des CTP et examiner le plan de construction des CTP du Kaolack et du Tambacounda
- 2) Etudier le nombre de CTP nécessaire en collaboration avec le coordinateur régional
- 3) Préparer un plan concret de construction des CTP (plan initial de 5 ans: 2005-2009)
- 4) Estimer les fonds nécessaires à la construction à partir du plan de construction
- 5) Organiser les fonds sur la base du plan financier en assurant la coordination avec la Présidence et les bailleurs de fonds

### 4. Agence d'Exécution

L'ANCTP en collaboration avec la Présidence et les coordinateurs régionaux

### 5. Sources de Financement Envisagées

Budget national de l'ANCTP et fonds pour la construction des CTP

<b>6. Calendrier de Mise en Oeuvre: 2004 – 2007</b>													
Année	2004	2005				2006				2007			
Trimestre	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
ACTIVITE	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T
Organiser le groupe de travail sur les CTP non exploitées													
Recueillir des données et informations sur les CTP non exploitées													
Examiner et prendre les contre-mesures nécessaires aux CTP non exploitées													
Mener une étude d'inventaire des CTP et autres infrastructures de DPE													
Préparer le plan de construction des CTP au Kaolack et au Tambacounda pour 2005-2009													
Construire les CTP conformément au plan relatif au Kaolack et au Tambacounda													
<b>7. Produits/Résultats Escomptés</b>													
1) Toutes les CTP existantes sont sous exploitation. 2) Des CTP sont construites conformément au plan et l'accès au DPE est amélioré au Kaolack et au Tambacounda													
<b>8. Bénéficiaires Principaux</b>													
Les enfants et leurs tuteurs et/ou la communauté au Kaolack et au Tambacounda													

